



Huguette JACKSON

OPEN, le 08 janvier 2020



Cher tous,

Vos représentants CGT vous souhaitent, à vous ainsi qu'à vos proches,

Une Merveilleuse et Pétiliante année 2020.

Que cette nouvelle année concrétise la réalisation de vos vœux les plus chers.

Une année où nous aurons encore à cœur de défendre les intérêts collectifs et d'accompagner chacun sur ses problématiques personnelles.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement dans nos locaux (3^{ème} étage du bât. Amiral - côté CSE).



Zoom sur la fin d'année

La fin d'année a été difficile en raison des perturbations dans les transports. La rentrée l'est tout autant. Le mouvement de grève perdure.

1. **Le sujet des retraites**, qui attise la grogne, concerne tout le monde et suscite inquiétudes et questions.

Sans même prendre position sur le sujet de la fin des régimes spéciaux, nous pensons, à l'instar de nombreux experts, que la réforme - si elle venait à être votée - se traduira par une baisse du niveau des pensions de retraite.

Le réveil risque d'être douloureux pour le salariat du régime général. La réforme prévoit en effet de prendre en compte la totalité des 43 années de cotisations obligatoires en lieu et place des 25 meilleures pour une retraite à taux plein.

La grande majorité des salariés risque de payer également au prix fort, une réforme qui graverait dans le marbre le recul de l'âge de départ (âge pivot).

Les corporations les plus mobilisées et dont l'engagement syndical et/ou l'action revendicative sont les plus forts, obtiennent déjà des dérogations : les pompiers, le personnel navigant, les chauffeurs routiers, les marins pêcheurs, etc...

On n'est jamais mieux servi que par soi-même.

2. ICADE dénonce le contrat IPSEC, partenaire historique de notre couverture Santé/Prévoyance.

Le nouveau contrat santé améliore les prestations et innove en offrant la prise en charge à 100% d'un Bilan Médical Généralisé pour les salariés de 55 ans et plus (Ile de France pour l'instant).

Pourquoi la CGT n'a pas signé le nouvel accord ?

L'économie conséquente réalisée en choisissant Génération (gestionnaire) et l'AG2R (assureur) aurait profité davantage aux salariés si l'employeur avait accepté d'augmenter sa contribution de 70 à 75%.

En s'arc-boutant sur une répartition 72/28, ICADE a fait une économie « sur le dos » de chaque salarié de **41,66 €/an** ((249000 € - 189000 €/12). Il est vrai qu'il n'y a pas de petites économies sauf pour les actionnaires pour qui c'est **Open Bar**.

A dire vrai, tant dans le choix des nouveaux acteurs santé/prévoyance que dans celui de la répartition 72/28, vos organisations syndicales n'ont été « écoutées » **que par pure politesse**. Quoique l'on vous dise, l'histoire était déjà écrite avant et sans les syndicats.

Gain sur contrat Santé	413 000 €				
Répartition 75/25				Répartition 72/28	
Gain Employeur	189 000 €	46%		Gain Employeur	249 000 € 60%
Gain Salariés	224 000 €	54%		Gain Salariés	164 000 € 40%

Il suffisait que le nouvel accord soit signé seulement par l'organisation syndicale ultra majoritaire pour qu'il entre en vigueur. C'est chose faite. Sans accord, l'IPSEC était reconduite pour un an.

3. Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont débuté le 4 décembre dernier.

La direction nous a déjà indiqué que primes et augmentations seront réduites pour cause de contre-performance d'ICADE Promotion (- 30% sur les objectifs fixés).

Des propos qui vont à l'encontre de la communication interne : (JAD 03/01/2020)

*« BRAVO aux équipes d'ICADE Promotion pour cette année qui finit en beauté et nous permet de faire mieux qu'en 2018 avec **5 067 réservations réalisées sur l'année pour un objectif de 5 052 lots. Une croissance soulignée des réservations par rapport à l'année 2018, avec + 2,6% en volume (5 067 lots en 2019 versus 4 938 lots en 2018) et + 7,6% en valeur (1,12 Md€ en 2019 versus 1,04 Md€ en 2018) »**,*

Un discours en rupture complète avec ce qui nous est servi en NAO... cherchez l'erreur !!!

La CGT sera vigilante à la façon dont sera redistribuée la part variable.

Nous nous attendons à l'opacité outrancière qui accompagnera - comme à l'accoutumé - l'attribution des primes de performance.

Désappointements et frustrations seront, à n'en pas douter, encore au rendez-vous.

4. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

La direction a annoncé qu'elle serait reconduite, à des conditions moins avantageuses et sera versée à un nombre de bénéficiaires moindre.

La CGT fera entendre son point de vue. A suivre...